ConcurGate 2 :
le retour de la note de frais

Depuis quelques jours, de nombreuses notes de frais sont **retoquées** pour manque de détail.
L'objectif est clair : **exclure ou retarder les remboursements des salariés en CDD** à la moindre occasion.
Et pour cela, tout devient prétexte à contrôle :

- Refus des courses effectuées la veille du contrat.
- Refus des notes de restaurant sans détail exhaustif.
- Définition imposée et absurde d'un repas : une entrée + un plat + un dessert + une boisson (...) et à usage unique (!)
- Et maintenant la question : pouvez-vous détailler ce que vous avez consommé chaque soir ?

Demain ce sera quoi ?
Peser les plats ? Évaluer qui mange trop gras, trop sucré ? Demander des justificatifs médicaux pour les régimes alimentaires particuliers ?
C'est stigmatisant, culpabilisant, discriminatoire.
Et surtout, c'est une **intrusion insupportable dans la vie privée des salariés.**
Force Ouvrière s'y oppose fermement.
Nous refusons que la direction cherche des économies sur le dos des salariés les plus précaires : nos collègues en CDD(U).

FO restera mobilisé pour la défense des droits des salariés, et notamment des non permanents, particulièrement visés par ces problématiques de frais de mission. Parce que, par nature, les salariés en CDD et CDDU sont appelés sur des missions et des remplacements sur tous les sites. Ces personnels ont beaucoup de frais en attente. Et parce qu'ils sont en plus grande précarité, beaucoup sont en difficulté.

Parmi nos candidats FO au CSE, vous allez élire pour le collège 2 **l'un des piliers du blog des CDD**, qui va continuer à se mobiliser pour leur défense.
Et avec ce durcissement dans la gestion des notes de frais, il va y avoir du travail !

A FO, on fait le boulot !



